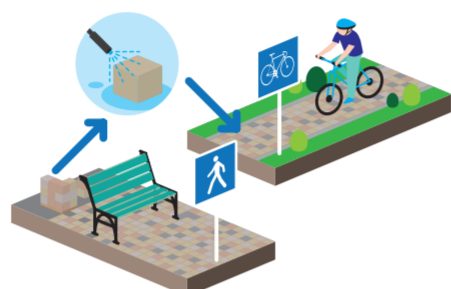
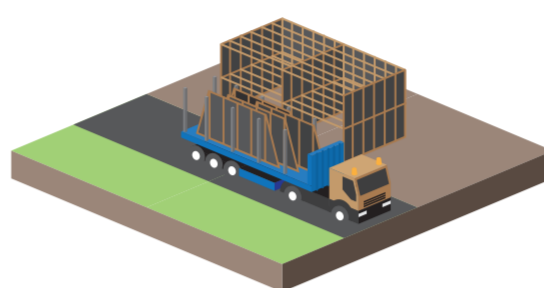


# Pacte Climat - L'économie circulaire dans ma commune

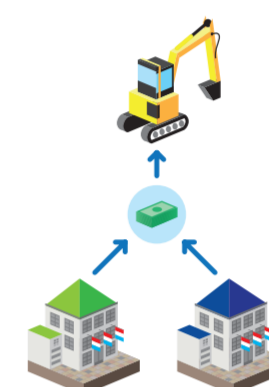
Revêtements de sols démontables, séparables et donc à utilisation flexible pour espaces communs (zone piétonne, piste cyclable, etc.)



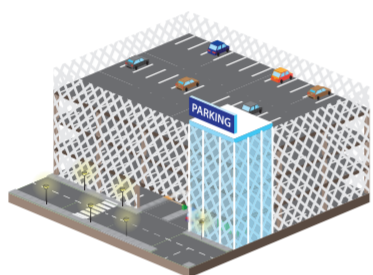
Planification de bâtiments démontables, flexibles, modulaires pour une réutilisation des matériaux



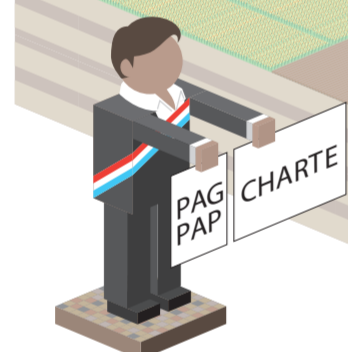
Achat commun et partage de biens et de matériels entre communes



Product-as-a-service : acheter un service au lieu d'un produit, construit et géré par un fournisseur extérieur qui restera responsable du produit, de sa performance et de sa réutilisation



Adaptation des prescriptions de constructions (PAG / PAP / règlement des bâtisses) et signature d'une charte



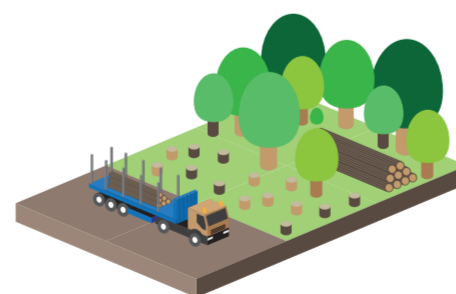
Acquisition de matériaux ayant une certification circulaire (p. ex. : C2C)



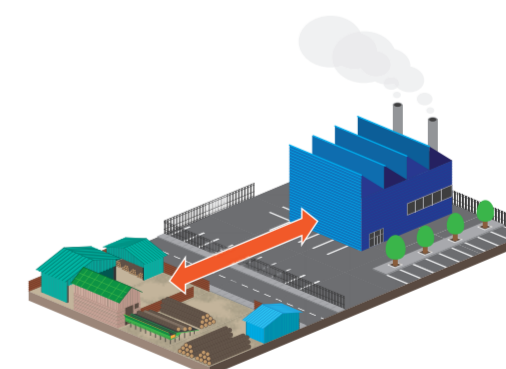
Salles communes pour le concept de partage, de réparation et initiatives citoyennes de cocréation (urban gardening, ateliers de réparation, etc.)



Exploitation au maximum de ressources renouvelables locales dans des circuits locaux afin de stimuler la création d'emploi et d'éviter des transports inutiles (p. ex. : construction circulaire avec du bois local)



Création de synergies entre entreprises à travers l'échange et le partage de matériaux, machines, espaces,...



# Pacte Climat - L'économie circulaire dans ma commune

## Introduction

Depuis l'entrée de l'économie circulaire dans le Pacte Climat en 2018, les communes luxembourgeoises ont la possibilité d'être soutenues dans leurs efforts en économie circulaire au niveau local.

Un nouveau **catalogue de mesures – Économie circulaire** a été développé à cet effet. Il s'agit d'un outil complémentaire au catalogue standard du Pacte Climat. L'application de cet outil et la mise en œuvre de mesures adaptées permettront aux communes de renforcer leur rôle exemplaire et multiplicateur.

La transition vers une économie circulaire à grande échelle est un processus évolutif qui ne pourra être instauré qu'à moyen, voire à long terme. Au niveau européen, mais aussi au niveau national, des projets concrets ont déjà été réalisés. Citons par exemple les efforts entrepris par la ville de Wiltz : en tant que « hotspot » de l'économie circulaire, Wiltz met en place une multitude de projets, notamment en matière de logement qui intègrent les principes de l'économie circulaire.

Le Luxembourg est en pleine transition vers une économie circulaire. Ainsi le régime d'aides financières étatiques PRIME House encourage les particuliers à prendre en compte les aspects de circularité dans le cadre de nouvelles constructions et rénovations. En outre, le programme Fit 4 Circularity lancé par Luxinnovation permet de faciliter et d'accélérer la transition des entreprises luxembourgeoises vers l'économie circulaire.

## Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

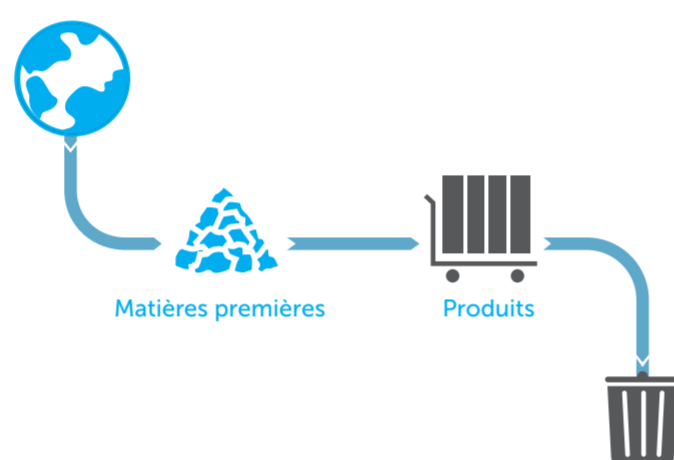
L'économie circulaire est un **nouveau modèle économique** qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus, et ce, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services).

L'objectif principal de l'économie circulaire est de passer d'un modèle de réduction d'impacts négatifs à un modèle de création de valeur positive.

Il s'agit donc d'adapter et d'améliorer notre comportement : utiliser moins de ressources et consommer de façon plus responsable.

Dans une **économie linéaire classique**, les ressources sont utilisées pour fabriquer un produit qui en fin de vie devient un déchet. Parfois, le recyclage permet d'allonger la durée d'utilisation de ces ressources, mais dans la majorité des cas, un « recycling » correspond à un « downcycling » et le produit devient finalement un déchet. Ainsi, les impacts négatifs bien que minimisés, subsistent.

### L'économie linéaire



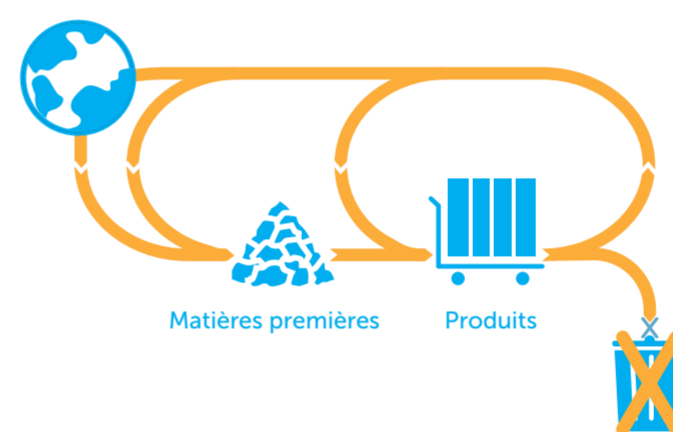
Dans cette optique, l'économie circulaire est souvent assimilée au recyclage de produits, alors qu'elle va bien au-delà du principe de valorisation des déchets.

L'économie circulaire agit à tous les niveaux, de la conception du produit, au choix des ressources et matériaux utilisés et à la façon dont le produit est façonné, distribué, mis en place et finalement valorisé.

Ainsi tout produit ou matériau sera conçu de manière à permettre une **prolongation** de sa durée d'utilisation, une **réutilisation** fréquente du bien lui-même ou de ses composants ainsi que leur **réparabilité**. Cette démarche d'**écoconception** permet donc de réduire les impacts environnementaux d'un produit.

En outre, l'économie circulaire est liée étroitement au **concept d'échange et de partage**. Souvent, on utilise un produit de manière ponctuelle, sans forcément avoir besoin de le posséder (exemple de la perceuse à la cave qui n'est jamais utilisée).

### L'économie circulaire



Partager des produits entre amis ou en communauté permet ainsi de réduire la consommation de ressources. Or il faut également que les produits soient conçus selon les principes de la circularité et réintégrés dans un des cycles en fin d'usage.

De plus, il existe le modèle du **product-as-a-service** qui vise surtout à responsabiliser le producteur, à aligner les intérêts du consommateur et du producteur et à développer des chaînes de valeur intégrées dans lesquelles la fin d'utilisation est incluse et la réinsertion dans le cycle est prévue dès le départ.

## Avantages pour ma commune

La réduction des coûts communaux grâce à une meilleure gestion des ressources, une réutilisation fréquente des produits et la mise en place d'un concept du product-as-a-service au niveau des bâtiments et équipements communaux.

Une meilleure cohésion sociale grâce à l'implication en amont des citoyens et la promotion d'initiatives de partage, de réparation ou d'autres initiatives citoyennes de cocréation.

La valorisation des déchets et des matières premières.

La création de nouveaux emplois locaux et durables en stimulant la compétitivité des entreprises tout en les protégeant contre la rareté des ressources.

Une meilleure attractivité pour les citoyens et une meilleure qualité de vie grâce à la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et du sol ainsi que la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

## Comment obtenir la certification économie circulaire ?

L'obtention de la certification économie circulaire sur base du catalogue de mesures est validée si les critères suivants sont respectés :

- 1. la commune est certifiée 50 %, 65% ou 75 % ;
- 2. la commune atteint au moins 65 % des points maximaux réalisables sur les mesures propres à l'économie circulaire ;
- 3. la commune a planifié ou réalisé un projet novateur en lien avec la thématique de l'économie circulaire.



## Premiers pas pour l'implémenter dans ma commune

- Profiter de l'offre du nouveau conseiller climat spécialisé en économie circulaire ;
- Assurer la conformité de la commune par rapport aux dispositions de la loi relative à la gestion des déchets
- Réaliser une première analyse du potentiel communal et d'un aperçu des diverses modalités de mise en œuvre en prenant appui sur le catalogue de mesures du Pacte Climat - Économie circulaire ;
- Signer une charte, un plan d'action ;
- Fixer des priorités et promotion ciblée d'un ou deux projets concrets pour acquérir quelques premières expériences ;

## Renseignements

Pour plus d'informations, adressez-vous à [pacteclimat@myenergy.lu](mailto:pacteclimat@myenergy.lu)



En collaboration avec le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le Ministère de l'Économie.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



PacteClimat  
Ma commune s'engage pour le climat